

# Document d'information légale

## ▪ L'entreprise

---

KMH Gestion Privée  
Siège : 65, rue du président Édouard Herriot – 69002 Lyon  
SIREN : 493 501 498 - NAF/APE : 6622Z

## ▪ Histoire et valeurs

---

La société KMH a été fondée par Nicolas MEDAN et Guillaume HUBLLOT en 2007 pour assurer la continuité de l'activité initiée par Madame Kauders dès le début des années 90. La reprise de la clientèle a eu lieu au mois d'avril 2008, alors que les marchés financiers traversaient l'une des plus graves crises historiques. De cette période sont nées nos convictions profondes : respecter le client dans les frais qui lui sont facturés et préserver ses capitaux.

La société KMH a développé un savoir-faire en termes de conseil en investissements financiers qui est donné en toute autonomie et objectivité vis-à-vis de l'activité de courtage, et qui est ainsi réalisé en corrélation avec une proposition d'investissement. En outre, KMH a pu développer une activité de conseil en stratégie d'organisation, exercée sous les angles patrimoniaux et successoraux.

En 2013, avec l'acquisition de la clientèle de la société Fernhill The Partnership, la société KMH se dote d'un service de conseil financier dédié aux expatriés anglo-saxons.

En 2016, Madame Aurélie Berthilliot rejoint la société en tant qu'associé-gérant.

En 2017, la société ouvre un département dédié aux services aux entreprises (audit réglementaire, protection et épargne collectives).

## ▪ Statuts Légaux et Autorités de Tutelle

---

KMH GESTION PRIVEE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 070 302 33 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : <http://www.amf-france.org> - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ;

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** Courtier de type C, niveau de conseil 1,2 et 3.

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : Courtier.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs :

**Agent immobilier** : Carte T n° CPI 6901 2018 000 023 854 délivré par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, sans détention de fonds pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

La société KMH est spécialement autorisée à opérer en libre prestation de service auprès de résidents anglais.

En tant que membre de l'Association Nationale des conseils financiers -CIF (ANACOFI-CIF) la société s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de société et auprès du site <http://www.anacofi.asso.fr> - [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

## ■ Assurance de Responsabilité

Conformément aux articles L530-1 et 2 du Code des Assurances, la société KMH dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une garantie financière couvrant ses différentes activités. À ce titre, KMH est assurée auprès de MMA IARD sous le numéro de police n°114240090. Les garanties s'exercent par sinistre, à concurrence de :

### Responsabilité Civile Professionnelle :

- 3.000.000 € par année pour les activités de :
  - Conseil en gestion de patrimoine/CIF/CJA
  - Démarchage bancaire et financier
  - IOBSP
  - Intermédiaire financier
  - Agent Immobilier
- 3.000.000 € par année pour l'activité de courtage d'assurance de personnes

### Garantie financière :

- 110.000 € par année pour l'activité d'agent immobilier
- 115.000 € par année pour l'activité d'IOBSP
- 115.000 € par année pour l'activité de courtage d'assurance de personnes

Dans le cadre de ses activités, la société KMH a notamment conclu des accords avec les sociétés suivantes :

Nom	Type d'accord	Mode de rémunération
<b>Établissements bancaires</b>		
ODDO	Courtage	Commission
<b>Compagnies d'assurances</b>		
CARDIF	Courtage	Commission
INTENCIAL		
SWISSLIFE		

Les noms des autres partenaires financiers de KMH sont disponibles à tout moment sur simple demande.

Aucun partenaire financier de KMH ne détient de participation dans la société, le capital de celle-ci étant intégralement détenu par des personnes physiques.

## ■ Mode de Facturation, Rémunération et Communication

La rémunération de la société KMH est assurée de manière différente selon que son intervention porte sur une prestation d'analyses (audit patrimonial, audit financier, accompagnement patrimonial, suivi spécifique) ou sur l'intermédiation dans le cadre d'opérations et de services bancaires et financiers, ou d'assurances.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Nous vous invitons à vous reporter au chapitre spécial « Tarifications » pour de plus amples renseignements.

KMH Gestion Privée pourra communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (téléphone, courriels).

## ■ Conflits d'intérêts

---

La société KMH a mandaté la société de gestion Financière de l'Arc, pour gérer un fonds d'allocation d'actifs destiné principalement à sa propre clientèle (ARC Skyliner). Il sera proposé au client chaque fois qu'il est possible, une allocation comprenant partiellement ou totalement ce fonds d'investissement de nature « patrimoniale ».

Le fonds a fait l'objet d'un dépôt de droit de marque, détenu indirectement par deux des associés de KMH Gestion Privée, au travers d'une seconde société détenue par eux, laquelle facture à la société de gestion ce droit, sans que toutefois les frais de gestion du fonds soient en dehors de la moyenne constatée sur le marché.

Les associés gérants informent qu'ils ont un intérêt indirect à proposer ou sélectionner le fonds SKYLINER.

## ■ Traitements des Réclamations

---

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse du siège social de la société KMH se trouvant au pied du présent document. Nous nous engageons aux délais suivants :

- Votre requête sera traitée dans les dix jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation par courrier avec accusé réception ;
- Une réponse vous sera adressée dans les deux mois maximum de la date de ladite réclamation, sauf survenance de circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

En cas de nécessité de recourir à une médiation, vous pouvez contacter :

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02. (<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>)

Adresse du Médiateur en matière d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 (<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>)

Adresse du médiateur en matière d'IOBSP et d'Immobilier : Médiation de la consommation - ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS ([www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)) / ([www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo))

## Tarifs de prestations

Dans un souci de transparence et de régularité, les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des frais et honoraires qui peuvent vous être demandé, en fonction des compétences requises et des missions que vous nous confiez. Certaines rémunérations procèdent des encours confiés, comme il est expliqué plus avant.

Nature de la prestation	Méthode de rémunération	Modalités	Frais/Rémunération KMH HT	Frais/Rémunération KMH TTC
<b>Service de conseil</b>				
Audit / Conseil	Honoraires	Conseiller Senior	350,00€ HT / heure	420,00€ TTC / heure
		Conseiller	200,00€ HT / heure	240,00€ TTC / heure
Aides aux déclarations fiscales		Première déclaration	1 000,00€ HT	1 200€ TTC
		Déclarations suivantes du même type	600,00€ HT	680,00€ TTC
Aide à la rédaction d'un contrat de Quasi-usufruit		Rédaction	1,00% HT des actifs concernés ou moitié en cas d'intervention aux côtés d'un notaire. (Minimum 1 000,00€ HT)	1,20% TTC des actifs concernés ou moitié en cas d'intervention aux côtés d'un notaire. (Minimum 1 200,00 € TTC)
<b>Service d'investissement</b>				
<i>Assurance-vie, compte-titres et assimilés</i>				
Étude/ouverture de dossier pour nouveau client		Frais d'ouverture imputables sur frais de souscription	500,00€ HT	600,00€ TTC
Souscription/versement complémentaire sur Assurance-vie	Rétrocessions	À partir de 1 200,00€	4,50% maximum	4,50% maximum
Versement régulier		À partir de 75,00€	4,50% maximum	4,50% maximum
Transfert PEA / Madelin, etc			200,00€ HT (hors frais de transferts éventuels prélevés par les banques et compagnies)	240,00€ TTC (hors frais de transferts éventuels prélevés par les banques et compagnies)
Mandat d'arbitrage		Mise en place	Coût d'un arbitrage (soit maximum 1% de la valeur du contrat)	Coût d'un arbitrage (soit maximum 1% de la valeur du contrat)
Mandat d'arbitrage		Suivi	Selon tarification de l'arbitrage par la compagnie d'assurance	Selon tarification de l'arbitrage par la compagnie d'assurance
		Suivi (Intencial / Allianz)	Augmentation des frais de gestion : + 0,30% max (dont 0,15% pour KMH)	Augmentation des frais de gestion : + 0,30% max (dont 0,15% pour KMH)
<i>Souscription de SCPI</i>				
SCPI en général	Rétrocessions		Jusqu'à 14,00% (dont 7,00% pour KMH) 0,00% sur encours	Jusqu'à 16,80% (dont 8,40% pour KMH) 0,00% sur encours
Souscription SCPI REMAKE			0,00% sur investissement (2,00% pour KMH) 0,60% sur encours	0,00% sur investissement (2,00% pour KMH) 0,60% sur encours
Souscription SCPI NOVAXIA NEO			0,00% sur investissement 0,70% sur encours	0,00% sur investissement 0,70% sur encours
Souscription SCPI en nue-propriété	Honoraires + rétrocessions	Des honoraires d'études sont facturés pour 3,00% HT, soit 3,60% TTC des montants investis.	Les rémunérations identiques à celles prévues ci-dessus sont applicables	Les rémunérations identiques à celles prévues ci-dessus sont applicables
Souscription SCPI en usufruit				
<i>Autres</i>				
Souscription de produits défiscalisant (principalement Girardin)			Jusqu'à 6 % du montant souscrit	Jusqu'à 6 % du montant souscrit
Souscription d'autres produits (immobilier, biens divers, FPCI, FPCR, etc...)			En fonction du produit ciblé et de la durée d'accompagnement	En fonction du produit ciblé et de la durée d'accompagnement
<b>Service de courtage non financier</b>				
Assurance décès, invalidité, etc.	Courtage	Mise en place et suivi	Pourcentage des primes versées, pouvant aller jusqu'à 30% la première année.	Pourcentage des primes versées, pouvant aller jusqu'à 30% la première année.
Prêt	Intermédiation	Mise en place et suivi		
<b>Suivi annuel du patrimoine</b>				
Point annuel sur le patrimoine	Honoraires	Rendez-vous annuel par téléphone ou physique en vue de faire un point général sur vos besoins et sur votre patrimoine.	Inclus	Inclus
		Mission précédente + consolidation du patrimoine global + accès Moneypitch + coffre-fort numérique + veille à l'apparition d'une vulnérabilité.	+750,00€ HT	+900,00€ TTC
		Mission n°1 + 2 + aides aux déclarations fiscales	+750,00€ HT	+900,00€ TTC
			(Total 1 500,00€ HT)	(Total 1 800,00€ TTC)

Service dédié Vulnérabilité				
Audit spécial Vulnérabilité dirigeant			4 000,00€ HT	4 800,00€ TTC
Accompagnement Mandat de Protection		Aide à la rédaction / Lien avec le notaire	Mini : 2 000,00€ HT	Mini 2 400,00€ TTC
		Accompagnement au rapport de gestion	200,00€ HT/heure	240,00€ TTC/heure
Rapport spécial auprès du JT sur placements financiers			0,20 % HT des actifs avec minimum de 500,00€ HT	0,24 % HT des actifs avec minimum de 600,00€ TTC